

En cas de divorce ou de séparation, un jugement a-t-il été prononcé au sujet de l'autorité parentale?
Oui / Non Si oui, merci de fournir une copie de l'autorité parentale.

L'attestation fiscale de déduction des frais de garderie devra être établie au nom

SANTÉ

L'enfant est-il allergique ? À quoi ?

Renseignements médicaux que vous jugez utiles de communiquer:

École précédente

Nom

Adresse

A-t-il dû recommencer sa 3^e maternelle ?

Si oui, dans quelle école ?

Il est rentré pour la première fois en 1^{ère} année PRIMAIRE en Fédération Wallonie-Bruxelles le

dans quelle école ?

Date et signatures des parents